—D'après une lettre de Paris adressée au *Herald* de New-York, il paraît que la conférence monétaire actuelle adopte la pièce de 5 francs comme l'unité de la monnaie d'or, le gouvernement américain devra, en conséquence, réduire la valeur du dollar en or à celle de la pièce de 5 francs; de son côté, le gouvernement français devra frapper des pièces de vingt-cinq francs qui auront la même valeur que le eagle dollars en or des Etats-Unis, tandis que l'Angleterre, en opérant une légère réduction dans la valeur du souverain, le rendra l'égal des autres pièces. Cet arrangement fait du dollar américain l'unité pour la monnaie d'or.

—Une enquête a eu lieu à Saints-Hyacinthe concernant la rixe déplorable qui a mis toute cette ville en émoi. Il a été constaté que les carabines des volontaires n'étaient chargées qu'avec des cartouches, et que ces dernières n'avaient fait aucune charge à la baïonnette. Il est reconnu que la femme d'un employé du grand tronc a été blessée par une balle de revolver.

Le 25e régiment est parti de Montréal hier et avant-hier pour Québec où il s'embarquera à destination de Malte.

—M. Lambert Thiboust, acteur dramatique distingué, est mort le 10 juillet. Il n'avait pas 40 ans.

ACCIDENT FATAL.—Dimanche soir, un nommé Thomas Kelly tomba d'une galerie dans la rue Ste. Catherine, pendant qu'il était dans un état d'ivresse et se tua sur le coup. Le coroner a tenu une enquête et le verdict du jury a été rendu suivant ces faits.—*Ordre.*

ACCIDENT.—Lundi matin, un nommé John Dalrymple, employé dans un moulin a scie du Grand-Tronc, à la Pointe St. Charlees, tomba sous une scie ronde et eut une jambe coupée. On espère que quoiqu'il soit affaibli par la perte du sang, il pourra échapper à la mort.—*Ord.*

DANS LE GRAND MONDE.—Un monsieur sort à deux heures du matin de la salle du bal et se dispose à se retirer.

—William, dit il à l'un des domestiques de la maison, donnez-moi mon chapeau.

—Que le sorte de chapeau, monsieur.

—Un chapeau neuf que j'ai achéeté ce matin.

—Trop tard, monsieur ; il y a dux heures environ que tous les bons chapeaux sont partis !

MORT SUBITE.—Hier matin, une femme de mauvais vie demeurant dans la rue Richemond, mourut, subitement en prenant une verre d'un. Une enquête fut tenue sur le corps et le jury rendit un verdit en conformité des faits.—*Ecé.*

LICITATION.

ON MONDAY, the TWENTY-SIXTH of the month of AUGUST, at TEN o'clock in the forenoon, at the door of the church of the parish of St. Roch et l'Achigan, will be sold to the last and highest bidder, the immoveables hereinafter described of which a half belongs to the minor children born from the marriage of the late Alexis Bourbonnière with Mrs. Justine Beauchamp and the other half to the latter as having *Communauté en bien* with the said late, her husband, viz.:

1o. A lot situate in the parish of St. Roch de l'Achigan, containing three arpents and a half in front by twenty eight arpents in a line and twenty seven arpents in the other line in depth lying in front to the north on the *Ruisseau St. Jean*, in rear to St. Esprit River, on one side to Antoine Lapalme, and on the other side to Joseph Dufault, with a house thereon erected.

2o. Another lot situated at the same place, containing three arpents in front lying in front to the south of the *Ruisseau St. Jean*, in rear to Joseph Aumond, on one side to Joseph Piché and on the other side to Laurent Coutant, with buildings thereon erected.

3o. A piece of land situated at the same place; containing three arpents in front by five arpents in depth lying in front to the north of the *St. Jean* and to the south, in rear to the highway of the place, on one side to St. André and on the other side to Laurent Coutant, fourthly described which is the lower part of the land belonging.

4o. A particular lot of land at the same place containing arpents in superficie, being part of the land belonging to the *St. Jean* and lying at one side to the river side to the hill St. André, forming the West Laurent Coutant.

5o. Finally the hill St. André containing one arpent in superficie, lying in front to the rear and on one side to the other side to the land signed.

[illegible] N.P.

St. Roch de l'Achigan, 29 Juillet 1867.

LICITATION.

LUNDI le VINGT-SIX du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Roch de l'Achigan seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, les immeubles ci-après désignés dont une moitié appartient aux enfants mineurs issus du mariage de feu Alexis Bourbonnière avec Dame Justine Beauchamp et l'autre moitié à cette dernière comme ayant eu communauté en biens avec le dit feu son mari, savoir :

1o. Une terre située dans la paroisse de St. Roch de l'Achigan contenant trois arpents et demi de front sur vingt-huit arpents dans une ligne et vingt-sept arpents dans l'autre ligne de profondeur, tenant devant au Nord au Ruisseau St. Jean, derrière à la Rivière du St. Esprit, d'un côté à Antoine Lapalme et de l'autre côté à Joseph Dufault, avec une grange y érigée.

2o. Une autre terre située au même lieu, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur tenant devant au Sud du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Aumond, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Laurent Coutant, avec bâtisses y érigées.

3o. Un morceau de terre sis au même lieu, contenant trois arpents de front sur cinq arpents dans une ligne et quatre arpents dans l'autre ligne de profondeur tenant devant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière au Sud du chemin royal du lieu, d'un côté à Aldric St. André et de l'autre côté au terrain en quatrième lieu désigné, lequel morceau de terre était le *Bas* de la terre d'Aldric St. André.

4o. Un autre terrain irrégulier, sis au même lieu, contenant environ huit arpents en superficie, étant toute cette partie de terre comprise entre le Ruisseau St. Jean et le chemin royal du lieu, tenant d'un côté à Aldric St. André et de l'autre côté au terrain en troisième lieu désigné ; ce terrain formant le *Bas* de la terre de Laurent Coutant.

5o. Enfin une terre à bois sise dans la côte St. Régis, même paroisse, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, tenant devant au chemin royal du lieu, derrière et d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Maurice Lescarbeau.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné—à St. Roch l'Achigan.

BMY. ROCHER.

St. Roch, 29 Juillet 1867.

COMMERCE.

MARCHE DE JOLIETTE, 5 AOUT 1867.

[illegible]

Farine, par 196 lbs—Fine de Printemps, de $5.75 à $6.00; fine d'hiver, $5.50 à $5.60; fine de Printemps en sac, de $5.00 à $5.25; fine d'hiver en sac, de $4.60 à $4.75; Superfine de la quarte.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Canada, de $1.30 à 1.35; blé du printemps de Chicago de $1.15 à 1.20 et de Milwaukee de $1.02½.

Pois, par 66 lbs—Nominaux, 95 c.

Blé d'Inde, par 56 lbs—Nominal à 75 c.

Avoine, par 32 lbs—Dernières ventes de 45c. en magasin.

Alcalis, par 100 lbs—Potasse, premières 5.62½, mêmes $5.00 à 5.05. Perlasse, nominale à 7.40.

Lard, par qrt. de 200 lbs—Mess. 19.75 à 20.00 Prime Mess. 15.50 à 16.00; prime de 14.50 à 15; Beurre par lbs—Nouveau de 11 à 13 c.

Fromage par lb.—De 9 à 10c.

Commis Demandé.

Un jeune homme expérimenté dans le commerce général, trouverait de l'emploi dans un des meilleurs magasins de cette ville.

Faire application à ce bureau.

Joliette 18 juillet, a. s. p.

AUX ABONNES.

Ceux de nos abonnes qui n'ont pas encore paye le montant de la souscription de la première année, echue le 15 Avril dernier, sont instamment priés de le faire au plus tôt.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y attenant, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjoignant est disposée en magasin.

Conditions libérales,

S'adresser a Joliette, à

EUSÈBE VILLENEUVE.

Joliette, 2 mai 1867.

PROVINCE DU CANADA

BUREAU DU SECRETAIRE-PROVINCIAL,

Ottawa, 31 mai 1867.

Avis est par le présent donné que les personnes qui requièrent des passe-ports devront s'adresser jusqu'à avis contraire, à ce Département, transmettant en même temps un certificat d'identité accompagné dans chaque cas d'une description de l'applicant, signé par un Juge de Paix, aussi avec un honoraire de une piastre.

WM. McDOUGALL,
Secrétaire.

7 Juin.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES !

1,000 Minots de Blé.

2,000 Poches de Fleur forte.

FARINE EN QUARTS.

DE TOUTES LES QUALITES.

250 Tinettes graisse pactée à Montréal sous leur direction.

Lard en quart "Mess" Inspecté,
"Thin Mess" "
"Prime Mess" "
"Thin Sides" "

500 JAMBONS

GARANTIS FRAIS FUMÉS.

—EN OUTRE :—

Leur STOCK ordinaire

D'EPICERIES,
VINS,
LIQUEURS, &c.,
EN EN GROS,

qui défient toute compétion.

DUTRESNE & CIE.,
No. 287 & 289,
RUE DES COMMISSAIRES.
MONTREAL.

Juillet 1867.

HOTEL DU PEUPLE.

[illegible] a l'honneur d'annoncer [illegible] en général qu'il [illegible] d'avoir ouvert un

HOTEL

AU

ST. ROCH, ET NOTRE-DAME

Près du Marché.

[illegible] BOISSONS de première [illegible] toujours bien servis [illegible] seront prodigués [illegible] empressement.

Les [illegible] trouveront des chambres [illegible] peu leurs chevaux [illegible]

Joliette, 2 Mai 1867.

L. A. DEROME,

Artiste Photographe

EN FACE DU MARCHE,

PLACE BOURGET

JOLIETTE.

Joliette, 20 Avril 1866.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC,

ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de Lundi, le 6 mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir ;

Le Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu vis-a-vis la Place Jacques-Cartier pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs à 7 heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François ; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra à Champlain.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. Evariste Laforce, voyagera sur les Rivieres St. François et Yamaska, en connection avec le Vapeur Columbia, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P.M. arrêtant en allant et revenant, à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier ; et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis à 4 heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P.M. arrêtant, en allant et revenant, à Vercheres, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis, à deux heures, P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à trois heures p. m., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Isle et St. Paul L'Ermite, et à Terrebonne les Mardis, Jeudis et Samedis, arrêtant aussi, en allant et en revenant à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Isle et Lachenaie. Il partira de l'Assomption tous les Lundis, à 7 heures A. M., Mercredis à 6 heures Vendredis à 5 heures. Et de Terrebonne, les Mardis, à 5 heures, Jeudis à 7 heures, et Samedis à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argents ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé a cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE.
Agent-général.

Bureau de la Cie. du Richelieu,
Montréal, 6 Mai 1867.

CHEMIN A LISSES.

Depuis le 25 AVRIL courant jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

LUNDIS ET JEUDIS,

à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie où l'un des bateaux de la Compagnie du Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

☞Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

EUZEBE VILELNEUVE.

HOTELLIER.

Informe le public qu'il a fait des changements dans son établissement située

Coin des Rues Manseau et Place Bourget.

M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine ; ce qui lui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.

Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleures boissons seront offertes aux voyageurs.

Les gens de la campagne y trouveront une cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.